GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 30 Mai.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Mémoire sur l'avantage de semer du trefle.

ON a vu que M. de Ferrand avoit avancé pour quatrième avantage *l'augmentation du produit d'une moitié en sus au plus tard en six ans à la faveur de l'engrais.* L'Auteur assure que ce n'est que d'après des observations & une expérience annuelle qu'il avance cette proposition.

Je possède, dit-il, un arpent de terre situé entre deux autres, partagé également avec des co-héritiers. Le Laboureur qui cultive ce champ, cultive les deux autres. Il ne recueille dans chacun de ces deux derniers qu'environ 30 boisseaux de bled ou 40 boisseaux d'orge. Je n'en recueillois que cette quantité les premieres années; mais à la faveur de la bonne culture & de l'amélioration que l'usage du trefle a occasionnée, je recueille toutes les années depuis ce temps-là plus de 60 boisseaux de froment, & 70 en orge, ce qui fait le double du produit. Je puis citer pour preuve encore plus authentique de ce que j'avance, continue l'Auteur, les Provinces de Flandres, de Picardie, les Pays de Hainault & d'Artois, où l'on pousse le même produit d'un arpent de la même mesure jusqu'à cent boisseaux. Aussi le Laboureur tient le premier rang pour la fortune, & ne le céde qu'à la Noblesse pour la considération. Il est vrai que ces Provinces ont des ressources pour les engrais, qu'on ne trouvera pas de même dans les autres, ce sont les marnes & les latrines; mais abstraction de ces choses, je ne fais monter mon produit qu'à la moitié de ce qu'il est dans ces Provinces.

RÉPONSE

De M. Ducarne de Blangy aux observations de M. Duhoux, qui se trouvent insérées dans le Journal de Mai courant.

Je me plaignois ci devant à M. l'Abbé Malo de n'avoir point d'ennemis à combattre; aujourd'hi j'en ai jusques dans la Lorraine, ou je croyois que personne ne m'attaqueroit que M. Palteau. J'ignorois qu'il avoit des voisins en état de me faire face & de me vaincre : encore faut il me défendre.

Vous dites donc, Monsieur, « qu'au » moyen de cet expédient si bien imaginé, » de deux bonnes ruches vous n'en aurez » plus qu'une seule, de deux bons essaims » que vous pouviez esperer, il ne vous en » viendra peut-être qu'un, peut-ètre point » du tout; parce qu'en vous emparant du » miel & de la cire d'une ruche entiere, » vous aurez détruit tous les œufs qu'elle » contenoit & qui devoient éclorre après » l'hyver. » Ce langage, Monsieur, est nouveau pour moi; je ne sçavois pas encore que les ruches à la fin d'Août contenoient des œufs qui devoient éclorre après l'hyver. Sans doute le nombre de ces œufs

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

n'eſt pas conſidérable ; car je ne me ſouviens pas d'en avoir jamais vu : j'ai bien lu dans M Palteau qu'on ne détruit point les faux bourdons, que les œufs de la reine ne ſoient fécondés, mais point que je me ſouvienne, ni chez lui, ni dans ceux que j'ai encore lus, que cette ruche contînt des œufs qui duſſent éclorre après l'hyver : ſans doute auſſi, Monſieur, vous avez bien obſervé ceci, & fait les épreuves néceſſaires, ou enfin vous le tenez d'ailleurs ; mais la premiere fois que vous nous donnerez comme cela quelqu'aſſertion nouvelle, vous ferez, je crois, plaiſir à tous les poſſeſſeurs d'abeilles, de leur donner quelques preuves ; car nous ſommes d'anciens praticiens, & nous n'admettons point les nouvelles découvertes ſans bonne & ſuffiſante caution.

Mais laiſſons ceci, ſur quoi vous voyez que je ne ſuis pas inſtruit, pour en venir à la choſe même.

» Ne voilà-t-il pas, dites-vous, Mon» ſieur, un expédient bien imaginé, de » deux bonnes ruches, je n'en aurai plus » qu'une ſeule. » Vous aimeriez donc mieux, Monſieur, les garder toutes deux ? Et moi auſſi aſſurément, s'il m'étoit poſſible d'avoir leurs proviſions en même temps. Ne pourrois-je pas ici dire avec bien plus de raiſon, Monſieur, ne voilà-t-il pas un expédient bien imaginé ? Vous les garderez donc toutes deux ; & comme l'année d'enſuite, & toutes les ſuivantes, vous ne ſerez ſans doute pas plus diſpoſé que la précédente à en ſacrifier une ; du miel, Monſieur, & de la cire, comment en aurons-nous ? Il faudra donc nous en paſſer ; car en ſuivant votre idée, vous les garderez toutes juſqu'à la vallée de Joſaphat Quand vous avez écrit ceci, Monſieur, y penſiez-vous ? Je ne peux le croire : aviez-vous donc déja oublié qu'il s'agiſſoit-là, non de ruches compoſées de hauſſes, qu'on peut tailler facilement, mais de ruches ordinaires & à l'ancien ſyſtême, de quelqu'eſpece qu'elle fût, dont on veut prendre le ſuperflu ? Et comment le prendrez vous, ſinon comme je le dis ? Vaudroit-il mieux, ſelon vous, Monſieur, qu'on les fît mourir toutes deux, comme le font toutes nos bonnes gens ici, & bien ailleurs ? Peut-être voudriez-vous qu'on les taillât dans le temps ; mais les inconvéniens de cette méthode, que M. Periſſa a ſi bien détaillés dans l'ouvrage de M. Palteau, pag. 30 & 31, ne vous en ont-ils pas dégoûté autant que moi ?

En attendant que vous nous donniez, Monſieur, une méthode meilleure que la mienne, je ſerai toujours fondé à dire, comme je le répéte ici, que ce moyen a été juſqu'ici recherché inutilement.

Je ne m'arrêterai point ſur ce que vous ajoutez que cette ſinguliere méthode eſt directement oppoſée au renouvellement des ruches. Outre que ce moyen ſeroit préciſément celui que choiſiroit pour cela un homme qui auroit un peu de pratique, puiſque, ſelon vous, ce renouvellement ne devient néceſſaire que tous les quatre ou cinq ans, qui vous empêche, Monſieur, de faire uſage de ce moyen ſur des ruches de deux, trois ou quatre ans, & l'année d'enſuite ſur celle dans laquelle on aura eu remis toutes les abeilles. En vérité, Monſieur, je ne vous comprends point ; ce que vous dites contre moi fait préciſément pour moi. Je compte vous le faire voir plus amplement par la ſuite.

Vous terminez, Monſieur, votre ouvrage en diſant voilà à peu près ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la pratique de l'art d'élever des abeilles : vous le croyez au moins, Monſieur ; M. Palteau le croyoit auſſi du ſien, mais nous ne ſommes pas tout-à fait du même ſentiment ; quelque jour l'occaſion ſe préſentera de vous le faire voir.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 17 juſqu'au Samedi 20 Mai 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 21 muids 6 ſept. de froment, 9 ſeptiers de méteil, 6 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 221 muids 8 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 210 muids de froment, 27 muids 8 ſeptiers de ſeigle, & 1019 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 231 muids 6 ſeptiers de froment, 9 ſeptiers de méteil, 33 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 1241 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port

de la Greve 82 muids 3 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 517 muids 10 ſeptiers, ce qui a fait 600 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 20 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 2107 muids 3 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 424 muids 3 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1683 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 20 à 28 ℔ 10 ß, le méteil, 18 ℔ ; le ſeigle, de 12 ℔ 10 ß à 15 ℔ 10 ß ; le froment a été vendu à la Grêve, de 20 à 27 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 9 ß 3 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 12 ß 6 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 3 ₰ la *livre ;* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AUCH.				DIJON.				GRENOBLE.				MONTAUBAN.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
AUCH.	25	1	11	Arnay-le-Duc.	19*	4		Briançon.	24	18	9	Cahors.	24	11	
Auvillars.	21	5		Avallon.	21			Creſt.	24			Cauſſade.	28*	10	
Beaumont.	24	19	2	Autun.	22	10		Embrun.	22*	10	8	Figeac.	22	15	2
Fleurance.	20*			Auxerre.	24			Gap.	22	10		Gourdon.	22	19	3
Girons.	20	12	6	Auxonne.	24			GRENOBLE.	24	8	6	Lauzerte.	25	16	6
Grenade.				Bar-ſur-Seine.	20	13	5	Buis.	26	13	4	Milhau.	25		
Lectoure.	24	4	9	Beaune.	21	15	7	Montelimart.	27*	19		Moiſſac.	26	2	1
Iſle Jourdain.	24	3	8	Belley.	31*	1		Romans.	25	2	6	MONTAUBAN.	25	6	10
Mirande.	21			Bourbon-Lan.	21			Valence.	26			Murdebarrez.	18*	1	
Montrejau.	22	13	5	Bourg.	23			Vienne.	24			Rhodez.	22	10	
Muret.	25*	8		Châlon.	24	9	7					Ste. Affrique.	26	11	6
Nogaro.	20	16	8	Charolles.	21	18	9					St. Antonin.	23	15	9
Tarbe.	25	6	3	Châtil.ſur-Sei.	20	13	5					Villefranche.	22	10	
				DIJON.	22	18	8								
				Gex.	28	13	9								
				Mâcon.	26	8									
				Nuits.	19	10									
				Saulieu.	20	14	7								
				Semur-en-Aux.	21	17									
				Seurre.	20	11	5								
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	18	5	From. le ſep.	23	15	11	From. le ſep.	24	17	9	From. le ſep.	24	5	10
Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	10	6	11	Avoine le ſ.	7	9	10	Avoine le ſ.	9		11	Avoine le ſ.	8	17	4
Foin le q.	2	2	3	Foin le q.	3	3	2	Foin le q.	3	13	6	Foin le q.	3	8	11
Paille le q.	1	3	7	Paille le q.	1	8	3	Paille le q.	1	5	7	Paille le q.	1	9	10

ANNONCE DE LIVRES.

Mémoire ſur le Commerce des bleds. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez la veuve Pierres, rue S. Jacques, 1769. Brochure in-8°.

L'Auteur de ce Mémoire nous a paru être le même que celui d'un autre Mémoire ſur la même matiere, que nous avons annoncé il y a environ deux mois, & qui ſe vend auſſi chez la veuve Pierres. Le but de cet Ouvrage eſt de concilier les deux partis extrêmes; ſçavoir, la prohibition du Commerce des grains, & la liberté indéfinie dans ce même Commerce. L'Auteur, après avoir diſcuté les raiſons pour & contre, propoſe des moyens pour entretenir continuellement l'abondance dans le Royaume, & l'exportation au dehors; pour que le Cultivateur puiſſe retirer le fruit de ſes travaux, & que le Conſommateur n'ait point à ſe plaindre du prix de la denrée de premiere ſubſiſtance; enfin pour détruire toute eſpece de monopole, s'il y avoit lieu d'en craindre, car l'Auteur paroit faire difficulté d'en admettre dans le Commerce des bleds, comme on peut le voir à la pag. 67 & ſuiv. de ce Mémoire. Il s'éleve fortement contre la liberté indéfinie; il en donne les raiſons aux pages 65 & 66, & demande qu'on s'en tienne à l'Edit de 1764.

Nous nous étendrons davantage ſur cet Ouvrage dans un de nos Journaux.

Traité des Arbitrages de la France, Ouvrage néceſſaire aux Banquiers & aux Négocians tant François qu'Etrangers, dans lequel on trouve le pair ou l'égalité des changes de la France, avec toutes les Places étrangeres de ſa correſpondance, calculé ſur les prix des changes actuels, & des inſtructions pour connoître les Places indirectes qu'on doit préférer pour faire des remiſes & des traites avec avantage, le tout terminé par pluſieurs ordres en banque, & par des arbitrages de marchandiſes. Par Joſeph Rene Ruelle, Arithméticien & Teneur de livres. A Lyon, chez les Freres Periſſe, & chez l'Auteur, rue Sainte Catherine, 1769. Vol. in-8°.

Nous ferons connoître inceſſamment cet Ouvrage qui eſt de la plus grande utilité pour les Négocians. Les jeunes gens qui ſe deſtinent au Commerce devroient ſe le procurer & en faire une étude ſuivie.

Dictionnaire des Bénéfices, contenant tous les établiſſemens eccléſiaſtiques, tant ſéculiers, réguliers qu'hoſpitaliers militaires de la France, où l'on trouvera les titres de tous les Bénéfices, les noms des Patrons & des Collateurs, avec une note hiſtorique ſur chacun d'iceux, précédés d'un diſcours ſur leur origine, leur nature & ſur les révolutions qu'ils ont éprouvées dans leur régime juſqu'à ce jour, propoſé par Souſcription.

L'Ouvrage étant conſidérable par ſa matiere, & ſon mérite principal conſiſtant dans l'exactitude avec laquelle il ſera taité, il a exigé & exige encore de profondes recherches, & des ſoins infinis qui ont occaſionné beaucoup de dépenſes; & les frais de l'Edition, qui ſera auſſi parfaite qu'il ſoit poſſible, tant pour le papier que pour la partie Typographique, formant auſſi un objet conſidérable, on s'eſt déterminé à propoſer une Souſcription.

L'Impreſſion ſera faite en trois volumes in-8°. Le prix ſera de 12 liv. pour les Souſcripteurs, & de 15 liv. pour les perſonnes qui n'auront pas ſouſcrit.

Le premier volume paroîtra le premier Janvier prochain; & les deux autres ſucceſſivement de cinq mois en cinq mois.

La Souſcription eſt ouverte chez Couturier, Libraire & Imprimeur de la Gazette de France, aux Galeries du Louvre, juſqu'au premier Août prochain.

On lui remettra 9 livres en ſe faiſant inſcrire, & 3 livres en retirant le troiſième volume.

COMMERCE.

FORGE.

IL a été établi dans le Capſir, en Rouſſillon, à l'extrêmité de la frontiere d'Eſpagne, une Forge dont les fers paſſent à la Manufacture des canons de fuſils de Ripoll, ſi renommés pour leur ſûreté, leur ductilité & leur prix extraordinaire. C'eſt avec regret que le Propriétaire de cette Forge vend à l'Etranger, à cauſe de la proximité, une qualité de fer qui pourroit être ſi utile dans le Royaume pour tous les uſages où il eſt

intéreſſant d'avoir des fers doux, lians & non caſſans, ſoit pour la conſtruction de certaines ferrures dans la Marine ou l'Artillerie, ſoit pour des canons de fuſils, cercles, bandes, liens, chaînes de chapelets, chevilles & clouteries de toute eſpece. Chauffé couleur de roſe, ce fer ſe plie & ſe travaille comme du plomb, avec beaucoup moins de déchet que tout autre, & employant beaucoup moins de charbon. Sa ſoupleſſe & ductilité ſupérieure proviennent de la qualité de la mine dont il eſt fabriqué, qui eſt la même dont on ſe ſert dans les Forges d'Arragon en Eſpagne. Le charbon de pin, qui eſt le ſeul que l'on employe à ſa fuſion, y contribue auſſi beaucoup.

L'éloignement de cette mine à ladite Forge, ſon tranſport par des montagnes où il ne ſe fait que difficilement, & à dos de mules, augmentant conſidérablement le prix de ce fer pour le Propriétaire de cette Forge, il n'en fabrique de cette eſpece que ſuivant les demandes qui lui ſont faites, préférant de faire du fer commun & ordinaire avec une mine, qui étant plus à ſa proximité, lui revient à meilleur compte de 2 liv. 8 ſols par quintal.

Tous Marchands de fer en gros, Entrepreneurs de Manufactures d'armes, clouterie & ferrurerie, à qui pour leur commerce il conviendra d'avoir du fer de la ſuſdite qualité, au moins égale, ſi elle n'eſt ſupérieure aux meilleurs fers doux qui viennent de Suede, pourront adreſſer leurs commiſſions à M. de Caſtras, Agent de la Forge de Balcere, chez M. de la Houſſiere, Lieutenant de Roi de Salces, à Perpignan.

Le fer de cette qualité en barres propres à paſſer au martinet ſera livré comptant à Perpignan à 14 l. 18 ſols le quintal; à Marſeille, 16 liv. 10 ſols; à Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, le Havre à 18 liv.

Le fer ordinaire de cette Forge, qui eſt auſſi très bon & propre à tous les ouvrages communs de Serrurerie, Maréchalerie, Taillanderie, ſera livré à Perpignan, & dans les autres Villes & Ports indiqués ci deſſus, à 2 liv. 8 ſ. meilleur marché par quintal que le fer dont eſt queſtion ci-deſſus, dit fer d'Eſpagne.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *27 Mai 1769.*		MARSEILLE. *le 17 Mai.*		MADRID. *le 15 Mai.*	AMSTERDAM *le 22 Mai.*	
Amſterdam,	54 7 8	Londres,	31 5 8e	*Point de Change, à cauſe des Fêtes.*	Paris,	53 3/4 à 5 8e
Lond.	32	Amſt.	54 1/8		Cadix.	92 3/4
Hambourg,	178 3/4	Cadix,	15 4 3			
Madrid,	14 19 6	Madrid,	15 6 5	CADIX. *le 9 Mai.*	LONDRES. *le 23 Mai.*	
Cadix,	14 18 6	Livourne,	98		Paris	à 2 uſ. 92 3/4
Livourne,	97	Naples	1 85 1/2	Paris, 77		
Lyon,	au pair.	Gênes,	96	Amſterd. 96		
		Paris, 1 p. 0/0 b.		Londres, 40 1/2		
		Lyon. Pâque. 3/4 1 p. 0/0 b		Madrid. au pair		
		Montpellier, au p. 60 j				
		Piaſtres, 49 10				

LETTRE

Aux Auteurs, au ſujet des Obſervations ſur le prix des Matieres d'or & d'argent, *inſérées dans la Gazette du 23 Mai.*

Je vois, Meſſieurs, dans votre Gazette, N°. 41, des obſervations ſur l'artile de votre dernier Journal, qui contient des réflexions ſur la différence du prix des matieres d'or & d'argent en France & en Angleterre. Elles ont fixé auſſi-tôt mon attention, parce que je ſuis très-lié avec le Correſpondant de Londres qui vous a envoyé

et article. Je ſuis ſurpris que l'Anonyme qui vous les a adreſſées, ayant débuté par vous rappeller que vous avez invité vos Lecteurs à vous faire leurs obſervations, n'ait pas mis plus d'aménité dans celles qu'il a bien voulu vous communiquer ; car il vous dit aſſez ſéchement « qu'il a examiné » vos calculs, qu'il y a trouvé *beaucoup* » d'erreurs qui *l'étonnent*, & qu'il *n'entend* » pas trop ce que vous voulez dire dans un » endroit, & pas un mot dans un autre, & » enfin qu'il vous *conſeille*, quand vous » mettrez des articles *pareils* dans vos Jour- » naux, de les faire vérifier par des Négo- » cians ».

Vous avez remercié cet Anonyme, vous l'avez invité à continuer de vous communiquer ſes réflexions, & quant aux erreurs qui l'ont tant *étonné*, vous lui avez fait ſçavoir que l'article en queſtion vous avoit été envoyé de Londres. C'étoit tout ce que vous pouviez faire de plus honnête.

Je vous demande préſentement une pareille portion de votre complaiſance pour quelques doutes que je vais prendre la liberté de propoſer à cet Examinateur, à l'acquit de votre Correſpondant de Londres qui ne me déſavouera pas.

Il vous a dit, Meſſieurs, « que quand » l'Angleterre paye l'or & l'argent étranger » à plus haut prix que nous, c'eſt un appas » qu'elle donne au Portugal & à l'Eſpagne » pour faciliter l'exportation de ſes mar- » chandiſes, afin que le payement que ces » deux Pays lui font en matieres d'or & » d'argent lui ſoit plus avantageux ». Voilà mot à mot ſon aſſertion, de laquelle je lui demande la permiſſion de ne pas convenir, par les raiſons ſuivantes.

Il eſt de fait que la proportion de l'or à l'argent en Angleterre, telle qu'elle eſt fixée par la loi, eſt telle que l'or y eſt d'un prix beaucoup trop haut, par rapport au prix de l'argent. J'appelle ici en témoignage tous ceux qui ont lu les ſçavantes Diſſertations du Chevalier Newton ſur cette matiere. Je demande à préſent ce qui doit arriver dans un Pays où exiſte cette diſproportion ? Belloni, Cantillon, Poſthlewagthe, & une infinité d'autres Auteurs, conviennent unanimement qu'il doit en réſulter que l'argent ſoit enlevé de ce Pays en plus ou moins grande quantité, ſelon que la balance du Commerce lui eſt ou favorable ou déſavantageuſe.

Or, comme il eſt au ſçu de tout le monde que la balance du Commerce eſt contre l'Angleterre avec la plupart des Nations, c'eſt-à-dire, que la balance générale eſt à ſon déſavantage, je demande ſi l'on peut ſe perſuader que le Gouvernement y faſſe une opération auſſi fauſſe que celle de porter à deſſein le prix de l'or plus haut encore que celui qui eſt fixé par la loi, & d'augmenter cette diſproportion qui lui eſt ſi préjudiciable ? Non ſans doute ; car la diſette d'argent où il ſe trouvera en deviendra d'autant plus fâcheuſe, qu'ayant beaucoup de payemens à faire en eſpeces à l'Etranger, il ne pourra les effectuer qu'en matieres d'argent, ce qui le rendra ſi rare & ſi cher, qu'il ne ſera plus poſſible à ſon Gouvernement de porter des matieres d'argent à la Monnoye ; & c'eſt préciſément le mal dont on ſe plaint aujourd'hui en Angleterre, ainſi que l'atteſte la piece citée de votre dernier Journal. Cette diſette des matieres & des monnoyes d'argent, ſi la balance du Commerce continue à être déſavantageuſe à ce Pays, ne tardera pas à être ſuivie de celle des matieres & des monnoyes d'or ; car il faudra bien, au défaut d'eſpeces d'argent, payer en eſpeces d'or l'excédent de l'importation ſur l'exportation. L'or devenant par-là rare à ſon tour, les changes hauſſeront en proportion, & je laiſſe à penſer quelle ſera la détreſſe d'un Etat déja écraſé par une charge énorme d'intérêts annuels, & à qui il eſt devenu impoſſible, par la multiplicité de ſes taxes, d'augmenter aucune branche de ſes revenus.

D'après cet expoſé, je demande à l'Obſervateur la permiſſion de douter que ce ſoit par l'effet d'une ſpéculation politique que le prix de l'or en *Angleterre* s'éloigne ſi fort depuis quelque temps de toute proportion avec celui de l'argent. Je pourrois ajouter quelques autres réflexions ſur l'*appas* que l'Examinateur fait donner par l'Angleterre à l'Eſpagne & au Portugal, & qui tourneroit ſi fort à ſon détriment. Je ferois voir peut-être que c'eſt beaucoup moins du côté de ces deux Puiſſances que du côté de celles du Nord que l'Angleterre a intérêt de donner des *appas*, pour faciliter l'exportation de ſes marchandiſes ; mais je me reſtreindrai à

dire, comme l'Anonyme, *que ceci me meneroit trop loin*, d'autant plus que j'aurois une conjecture à hasarder sur la cause de cette hausse du prix de l'or en Angleterre. C'est que j'imaginerois, (& si c'est une erreur, je supplie les Lecteurs de ne point s'en *étonner*, mais de la redresser avec indulgence) j'imaginerois, dis-je, que cette hausse vient de ce que le Gouvernement aura été forcé d'employer une trop grande quantité de matieres d'or, & pour les besoins de la circulation intérieure & pour les payemens à faire à l'Etranger, auxquels la quantité d'especes d'argent ne peut déjà peut être plus suffire.

Quant à ce monnoyage de l'or, il aura eu lieu après que tous les payemens à l'Etranger, qui ont dû se faire l'année derniere, auront été effectués en argent, & dans un temps où le change étant conséquemment moins haut qu'aujourd'hui, il aura été possible d'acheter de l'or à un moindre désavantage.

Il me reste à entrer en explication avec l'Auteur sur trois erreurs du calcul en question, qui l'ont tant *étonné*, après qu'il l'a eu *examiné*.

Comment dans son examen n'a-t il pas apperçu que la premiere ne pouvoit être qu'une faute d'impression, de chiffres posés pour d'autres, ainsi que le fait voir le résultat du calcul, car on ne pourroit pas dire que de 711 à 714 la différence fût 17 (*a*) ?

Quant à la seconde, l'Anonyme est prié de jetter les yeux sur la Gazette du Commerce, N°. 31. Il verra à la page 305 que *le prix des matieres d'or & d'argent à Paris le 15 Avril étoit à 714 liv.* Je crois, d'après cela, qu'on peut à cet égard laisser le compte comme il étoit, & ne point substituer, ainsi que l'a fait l'Examinateur, 716 à 714. Je dis plus, c'est qu'il faut substituer 714 à 716 dans ses calculs subséquens. *L'Examinateur* n'a pas *pris garde* que le prix des matieres au 15 Avril étoit dans la Gazette du 18 & non dans celle du 11, qu'il a citée par erreur, pour celle du 15, ni dans celle même du 15. Mais quant à cette derniere erreur de sa façon, je le préviens que je ne la regarde que comme une faute d'impression.

Voyons maintenant la troisième erreur qu'il vous impute, Messieurs, en ces termes. « C'est de calculer huit onces de Lon» dres pour un marc en parité de poids » avec huit onces poids de marc de Paris : » car soixante-trois onces d'Angleterre, plus » fortes, valent soixante-quatre onces de » Paris ». Que l'Examinateur me permette ici l'usage de ses propres expressions : *je n'entends pas trop cet article, je n'en entends pas un mot.* Je ne devine point quelles mesures font soixante-quatre onces, si ce n'est huit marcs, ni quel rapport il voudroit mettre entre huit marcs & l'once ou le marc. Je soupçonne de la confusion dans les termes, en lisant le calcul qu'il a établi dans la différence qu'il a remarquée ; mais je ne m'arrêterai point à tâcher d'éclaircir l'obscurité que j'y trouve, parce que je ne doute pas que l'Examinateur, puisqu'il se sent capable de nous donner le vrai rapport du marc Anglois au marc François, ne veuille bien élucider son calcul dans quelqu'une de vos prochaines Gazettes. Lorsqu'il l'aura fait en termes bien clairs & bien précis, vous aurez obtenu, Messieurs ce que vous avez demandé par votre invitation à vos Lecteurs, & dont il est fort bien fait à vous de sentir & de dire que vous avez besoin, parce qu'après une telle déclaration vos erreurs ne doivent plus *étonner* personne, & que sans vous renvoyer aux Négocians, ceux qui croiront pouvoir vous éclairer, voudront bien vous en faire le cadeau.

Je finirai, Messieurs, par une petite réflexion sur ce que l'Examinateur avance » qu'il étoit aisé de voir que s'il y avoit tant » à gagner sur le prix de l'or à Londres, on » y auroit bien-tôt porté tout l'or de Paris. « Mais quand nous serons convenus du montant juste de cette différence, & du gain à faire, n'y auroit il rien à rabattre pour le temps, les risques, les frais du transport, la provision du Vendeur, la perte sur le change, &c.? Et si tout cela défalqué, il se trouve encore du profit, qu'en concluera-t-on, si ce n'est qu'il faut bien qu'il y en ait pour le

(a) *La faute avoit été corrigée à l'épreuve, mais l'Imprimeur avoit oublié de faire la correction. Le Lecteur est prié de la faire à la pag. 361 du Journal de Mai. Au lieu de 711 livres 8 sols 3 den. il doit y avoir 731 livres 8 sols 6 deniers.*

Vendeur tel qu'il ſoit, & que certainement il y a des gens qui gagnent beaucoup à porter de l'or en Angleterre où il n'eſt pas moins certain qu'on trouve chaland pour cette marchandiſe ?

Je déſire fort, Meſſieurs, que l'Examinateur ou quelqu'autre de vos Lecteurs vous mette en état de continuer avec le plus grand degré de préciſion poſſible votre tableau du prix comparé des matieres d'or & d'argent entre la France & l'Angleterre ; car c'eſt-là, (*ne vous y trompez pas*, j'ai l'honneur de vous le dire, d'après les *Belloni*, les *Cantillon*, les *Melon*, les *Dutot*, les *Dangeul* & les *Forbonnais*) c'eſt-là le vrai *examen* de la balance où ſe peſent aujourd'hui les Nations.

P. S. Avant de fermer cette Lettre, Meſſieurs, il me vient à l'idée de voir quel eſt dans les dernieres nouvelles de Londres l'état du change de l'Angleterre avec le Portugal qui lui fournit l'or qui a été l'objet de vos calculs. Si ce change s'eſt tourné contre l'Angleterre depuis que le prix de l'or eſt ſi conſidérablement hauſſé, ne ſera-ce pas une preuve irréfragable en faveur de mon aſſertion, qui attribue à l'épuiſement des matieres d'argent la hauſſe du prix de l'or ? Car j'ai eu l'honneur de vous dire *que l'or devenant par-là rare, les changes hauſſeroient en proportion.* Voici comment cela ſe vérifie : dans tout le cours de l'année derniere, le change de Londres avec Liſbonne n'a guères paſſé 66 $\frac{1}{2}$; mais depuis le mois d'Avril dernier, que le prix de l'or s'eſt élevé juſqu'à 4 l. & 4 liv. 1 ſ. (ce-qui eſt 3 ſ. par once au-deſſus du prix de la tour) le millerea, dont le pair eſt 67 $\frac{166}{1000}$ den. ſterl. eſt monté juſqu'à 67 $\frac{1}{2}$ & ſe trouve de $\frac{334}{1000}$ au-deſſus du pair contre l'Angleterre. Et notez, s'il vous plaît, que le Portugal eſt le Pays avec lequel l'Angleterre eſt cenſée faire ſon plus avantageux Commerce.

Dans cet état actuel des choſes, elle perd aux environs de 9 ſols 10 deniers ſterl. par chaque ſomme de 100 livres ſterling qu'elle reçoit du Portugal. Il n'y a pas plus de dix ans, c'eſt-à-dire en 1759, elle gagnoit par ce change juſqu'à 2 liv. 10 ſ. 10 den. ſterl. pour la même ſomme, & l'or n'étoit guères alors qu'au prix fixé par la loi. La différence, relativement à l'année 1769, eſt contr'elle de 3 liv. 8 den. ſur chaque ſomme de 100 liv. Par la maniere de voir de l'Examinateur, cette perte ſeroit le propre ouvrage de l'Angleterre, elle ſe la ſeroit procurée à deſſein !

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 27 Mai 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. 31				once.
32 à	98	15		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d.				marc.
20 g. à	53	15		
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	12	6	
Piaſtres, ...	48	12	6	

ERRATA

Pour la Gazette du 23 Mai 1769, pag. 404, à la fin ds la 2e colomne, & ſuiv.

Il étoit aiſé de voir que s'il y avoit eu 7 ℔ de différence ; *liſez* . . 16 ℔

Environ 5 8e ; *liſez* . . . . . $\frac{5}{8}$

Il faut également diminuer un 64e ou 15 2

Ainſi le prix reſte . . . 48 19 1

liſez 15 2

Le prix reſte 48 19 1

49 14 3

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1769.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
Ac. des Indes.		1065	1067 $\frac{1}{2}$
Emp. de la Com.		380	
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.		26	26
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.		47	
Ac. des Fermes.		852 $\frac{1}{2}$	850
2ſ. p. l. du Dix.		6	6 $\frac{1}{2}$ 7 2m.
3e. Loterie.			1 $\frac{1}{2}$
Annuités.		292	
Coup. d'An.		58	58
Emp. de 50 mil.		46 $\frac{1}{2}$	
Emp. de 30 mil.	FESTE.	47 $\frac{1}{2}$ 48	47 $\frac{1}{2}$
Col. 1759.			49 49 $\frac{1}{2}$
Canada.		52	52
4e. L. Epoques.		12 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$
Nouette.		47 $\frac{1}{2}$	47
Ac. de la caiſſe		1015	1015
tirage de la C.		2e 410 4e 333 5e.	5e 333 4e 335
2e Lot. Comp.		303 (330	
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. cuirs			
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 43.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 14 au 17 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 2 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Marie Anne*, Capitaine *Nicole* de Dieppe; l'*Auguſte Saint Pierre*, Capitaine *Dubois* de Boulogne, venant tous deux de Dunkerque, le premier chargé de 151 paniers de tabac en feuilles, le ſecond chargé de différentes marchandiſes pour le Havre, pour Honfleur & pour Rouen; des Etrangers, le *Pierre & Anne*, Capitaine *Peterſen*; les *Trois Freres*, Capitaine *Olſen* tous deux Danois, le premier venant de Chriſtiania, & le ſecond de Friderichald, tous deux chargés de planches.

DÉPART *de Navires.*

Du 13 au 19 du même mois il eſt ſorti de ce même Port 4 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Jeune Julie*, Capitaine *Bacheler* du Havre, allant au Cap; l'*Harmonie*, Capitaine *Lecomte*, allant à Liſbonne chargé de diverſes marchandiſes priſes au Havre & à Rouen; le *Diligent*, Capitaine *Lacombe*; la *Notre-Dame de Boulogne*, Capitaine *Palette*, allant à la Rochelle tous deux ſur leſt; des Etrangers, la *Chriſtiania*, Capitaine *Renfré*, Anglois ainſi que le ſuivant, allant à Falmouth ſur leſt; le *Scamunt*, Capitaine *Bottom*, allant à Corck chargé de 14 pieces d'eau-de-vie, vin en panier, ozier & cercles de bois; la *Betſey*, Capitaine *Duum*, Hollandois ainſi que les deux ſuivants, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement pris à Campveer; le *Jean Anſelme & Jacob*, Capitaine *Claaſſen*, allant à Hambourg; la *Concorde*, Capitaine *Foppes*, allant à Dantzick; l'*Emmanuel*, Capitaine *Ericſen*, Danois ainſi que le ſuivant, allant à Friderickshal; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Collund*, allant en Norwege ſur leſt ainſi que les trois précédens.

IMPORTATION.

Du mois de Mars 1769.

Il eſt entré au Havre pendant le mois de Mars 33 Bâtimens François, dont deux venant de la Martinique, 1 de la Guadeloupe, 1 de Liſbonne, 9 de Marſeille, 1 de Toulon, 1 de Cette, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 1 de Grandville, 1 de Breſt, 2 de Nantes, 1 de Quimper, 2 de Pont-l'Abbé, 1 de Cherbourg, 2 de Dunkerque & 6 de Rouen.

Un Anglois venant de Corck.

Huit Hollandois, dont 2 venant de Cette, 1 d'Alicante, 1 de Hambourg, 1 d'Amſterdam, 1 de Rotterdam, 1 de Dantzick & 1 de Campweer.

Quatre Danois, dont 1 venant de Friderichshal, 1 de Mandal, 1 de Chriſtianſand & 1 de Konigsberg.

Un Suédois, venant de Cette.

Il a été importé par ces différens Navires les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 602707 livres de ſucre, 309503 livres de café, 146330 livres de coton, 6900 liv. de cacao, 20600 liv. de bois de Campêche, 182 caiſſes 2157 demi-caiſſes 60 tierces caiſſes de ſavon, 128 balles de coton de Smyrne, 254 pieces d'eau de vie, 117 pieces d'huile d'olive, 839 barils de bœuf, 420 barils de lard, 130 barils de ſaumon, 123 barils de beurre, 1528 pains de fromages de Hollande, 360 quintaux de farines, 480 balles de ſoude, 64000 liv. de graine de lin, 4300 livres de fer en barres, 27000 planches de ſapin & environ 1478 tonneaux de bled, tant en ſacs qu'en grenier.

DE L'ORIENT, *le 21 Mai 1769.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Maſſiac* eſt arrivé dans ce Port, venant des Iſles de France & de Bourbon chargé de 9500 balles de café de Bourbon, & 2000 billes de bois d'ébene.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 12 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 19 Bâtimens François & 13 Etrangers: des premiers, deux venoient de la Guadeloupe;

ſçavoir, le *Marquis de Caumont* de 160 tonneaux, Capitaine *Gibert*; & la *Bordeloiſe* de 160 tonneaux, Capitaine *Chaigneau*; des dix-ſept autres Bâtimens faiſant enſemble l'encombrement de 915 tonneaux, 2 venoient de Dunkerque, 2 de Nantes, 1 d'Argenton, 2 de Marans, 1 de la Rochelle, 1 de Port-Alaguen, 2 de Redon, 2 de la Roche-Bernard, 1 de l'Orient & 3 de Rouen, chargés de diverſes marchandiſes; des treize Etrangers faiſant 1625 tonneaux, 3 venoient de Hambourg, 1 de Bremen avec froment, ſeigle & autres marchandiſes, 1 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 1 de Longezard, 1 de Fridericshal, 2 de Newcaſtle, 1 de Sulivan, 1 d'Aalbourg & 1 de Stetin, chargés de planches, mâtereaux, bœuf, beurre, charbon de terre, quincailleries, fromages, plomb, cuivre, lin, fer, acier & autres pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 117, le *Daubenton*, Armateur M. *Iſaac Laroque*; 118, le *Jean Jacques*, Armateur M. *J. J. Boyer*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Jude*; 119, la *Fantaiſie* de Quimper, Armateur M. *Corbun*; 120, la *Jeune Marthe*, Armateurs MM. *Thouron* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 121, le *Hazard* de Vannes, Armateur M. *Corbun*; 122, le *Glaneur*, Armateurs MM. *Baulos*, *Lafon Ladebat*; 123, le *Jeune Louis*, Armat. M. *Hugues Lapierre*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Jude*; 124, la *Marie Victoire* de Cherbourg, Armateurs MM. *G. Deſair*, *Caiſa*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 125, l'*Empereur*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*; 126, le *Dromadaire*, Armateurs MM. *Quin* freres & Compagnie, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Jude*; 127, l'*Artibonite*, Armateur M. *S. Anac*, Courtier le ſieur *Chevret*; 128, le *Faucon*, Armateur M. *Feſquet*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 129, le *Solide*, Armateurs MM. *D. Gradis* & fils, Courtier le ſieur *Chevret*; 130, la *Ville du Cap*, Armateur M. *Pierre Labatut*; 131, le *Vaillant*, Armateur M. *Dargenton*, Courtier pour ces deux Nav. le ſieur *Delmeſtre*; 132, le *Comte de Deveri*, Aamat. MM. *Deſieux* freres, Courtier le ſieur *Jude*; 133, la Corvette du Roi le *S. Nicolas*; 134, le *Robuſte*, Armateurs MM. *Feger* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 135, le *Paſcal*, Armateurs MM. *veuve Hoogſtoel* & fils, Courtier le ſieur *Chevret*; 136, la *Vierge de Grace* de Marſeille, Armateurs MM. *Tarteyron* freres, Court. le ſieur *Delmeſtre*; 137, le *Superbe*, Armateur M. *Soibé*, Court. le ſieur *Chevret*; 138, l'*Aimable Roze*, Armateurs MM. *Baour* & Compagnie; 139, le *Treſant*, Armateur M. *Sébille*; 140, la *Folie*, Armateurs MM. *Leris* freres, Court. pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 141, l'*Eliſabeth* de Marſeille, Armateurs MM. *Peyre* & fils; 142, l'*Aimable Eliſabeth*, Armateurs MM. *Salenave*, *Boiſien* & Compagnie; 143, le *Marquis de Varambon*, Armat. MM. *J. Menoire* & Compagnie, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Jude*; 144, le *Croiſſant*, Armateurs MM. *Thouron* freres, Court. le ſieur *Chevret*; 145, l'*Hebé*, Armateur M. *G. Delhorte*, Courtier le ſieur *Jude*; 146, le *Furet*, Armateur M. *J. Foiſſac*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 147, le *Croiſſant*, Armateurs MM. *Delfolier*, *Lagrange*, Courtier le ſieur *Chevret*.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du premier au huit Mai 1769, 54 Bâtimens François & 31 Etrangers; des premiers, 3 alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Guillaume*, Capitaine *Jacques Seren* de Marſeille; la *Flore*, Capitaine *Noel Gabriel Leydet* auſſi de Marſeille, partis tous deux pour la Martinique, le *Zele*, Capitaine *Pierre-Antoine Jeard* de Martigues, parti pour la Guadeloupe; les autres alloient à Menton, à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à Frejus, à Arles, à Agde, à Cette, à Narbonne, à Saint Tropès, à Antibes, à Nice, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, à Barcelonne, en Italie, à Livourne, à Bormes, à Meſſine, à Palerme, à Iviça, au Levant, en Barbarie, à Mogador, à Nantes & à Hambourg, chargé de diverſes marchandiſes, d'épicerie, droguerie, mercerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 27 Mai.

AGRICULTURE.

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui ordonne qu'il ſera envoyé annuellement dans les Provinces, la quantité de Neuf cents trente-deux mille cent trente-ſix *priſes de Remédes, pour être diſtribuées gratuitement aux pauvres Habitans des campagnes, au lieu de* Cent vingt-ſix mille neuf cents dix *priſes qui ſe diſtribuoient précédemment.*

Du 1er Mars 1769.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, les Arrêts rendus en icelui les 29 Mars 1721 & 5 Juin 1722, par leſquels Sa Majeſté étant informée que les remédes dont le feu Roi avoit, en différentes occaſions, ordonné l'envoi dans ſes Provinces, avoient été trés-utiles pour prévenir & guérir pluſieurs maladies épidémiques, dont les peuples, & ſur-tout les Habitans des campagnes, étoient ſouvent attaqués, auroit ordonné qu'il ſeroit envoyé chaque année aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les différentes Généralités du Royaume, juſqu'à concurrence de cent mille priſes de remédes, pour être par eux confiées à des perſonnes charitables pour en faire la diſtribution; les Arrêts des 26 Décembre 1741 & 3 Mars 1764, par leſquels Sa Majeſté auroit ordonné que la quantité deſdits remédes ſeroit portée à cent vingt-ſix mille neuf cents dix priſes, & que l'envoi & diſtribution en ſeroient faits conformément aux Arrêts précédens. Et Sa Majeſté étant informée que la bonté de ces remédes, dues aux ſoins du ſieur de Laſſonne, Conſeiller d'Etat, & Premier Médecin de la feue Reine, que Sa Majeſté a chargé de leur compoſition, & qui s'en acquitte avec un déſintéreſſement digne d'éloge; que le zèle & l'attention avec leſquels les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis entrent dans les vues de Sa Majeſté pour leur diſtribution, procurent aux Habitans des campagnes de ſix grands avantages, en mettant à portée de prévenir & de guérir les maladies qui ne les affligent que trop ſouvent qu'il ſeroit à déſirer que ce genre de ſecours fût plus multiplié: Et Sa Majeſté voulant donner à ſes peuples de nouvelles preuves de ſon amour paternel & de ſon attention pour tout ce qui peut contribuer à leur ſoulagement & à leur conſervation. Oüi le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire & au Conſeil Royal, Contrôleur Général des Finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne, qu'au lieu des cent vingt-ſix mille neuf cents dix priſes de remédes qui étoient envoyées aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans ſes Provinces, il en ſera chaque année, à commencer de la préſente, envoyé la quantité de neuf cents trente deux mille cent trente-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſix priſes ; qu'à cet effet le ſieur de Laſſonne, chargé par Sa Majeſté de la compoſition deſdits remédes, en remettra ladite quantité, avec les imprimés d'inſtructions pour l'uſage d'iceux, boîte, fiole, pot, caiſſe & emballage, au ſieur Charles Jean-Baptiſte Baizé, que Sa Majeſté charge de l'envoi deſdits remédes, pour être par ledit ſieur Baizé, adreſſés aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, à proportion de l'étendue & des beſoins des différentes Généralités, ſur les ordres qui lui ſeront donnés à cet effet par le ſieur Contrôleur Général des Finances, & être par leſdits ſieurs Intendans, confiés à des perſonnes charitables & intelligentes dans les campagnes, pour être par elles diſtribués aux pauvres Habitans d'icelle ſeulement. Fait Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes, de quelque état, condition & qualité qu'elles puiſſent être, de troubler & inquiéter ledit ſieur de Laſſonne dans la préparation & fourniture deſdits remédes, le ſieur Baizé dans l'envoi d'iceux, & les perſonnes chargées par les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, dans ladite diſtribution, à peine de tous dépens dommages & intérêts. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le premier Mars mil ſept cent ſoixante-neuf.

Signé, PHELYPEAUX.

MANIERE

D'élever les veaux à la Flamande. Extrait du Mémoire raiſonné ſur l'avantage de ſemer du treſle en prairies ambulantes, par M. de Ferrand, *Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.*

On a vu dans la derniere Gazette que l'Auteur avoit avancé qu'on pouvoit porter le produit d'une vache à 60 liv. par an.

Pour obtenir ce produit ſuivant M. de Ferrand, il faut donner largement à manger aux vaches dans l'écurie, ne les en faire ſortir que trois heures le matin, & autant le ſoir pendant l'été. On les fait rentrer vers le milieu du jour, pour éviter l'incommodité des mouches & l'exceſſive chaleur. Dans les autres ſaiſons, on les fera ſortir quatre heures au milieu du jour.

Il eſt encore néceſſaire d'élever à la Flamande les veaux qu'elles auront donnés. En voici la méthode.

Il faut retirer le veau d'auprès de ſa mere auſſi-tôt qu'il eſt bien léché & bien ſec ; le mettre dans une petite niche de planches, diſpoſée en quarré long, de deux pieds & demi de largeur, ſur cinq pieds de longueur, cloſe des deux côtés, une porte par derriere & une autre par devant ; mettre un crampon de chaque côté. Cette niche doit être plancheyée par-deſſous, & un peu en pente, pour faciliter l'écoulement des urines. On attache le veau à un demi-pied de la porte de devant avec deux longes, de façon qu'il puiſſe ſe coucher, ſans cependant pouvoir ſe tourner de la tête à la queue.

Auſſi-tôt que le veau a huit jours on ne lui laiſſe aucune litiere, & l'on a ſoin de l'entretenir très proprement. On lui met la bouche juſqu'au-deſſus des naſeaux, dans un petit panier d'oſier qui s'attache par-deſſus la tête avec une liaſſe, afin qu'il ne puiſſe ni manger, ni lécher la pouſſiere.

Dès qu'il eſt dans la niche, vous lui préſentez du lait frais dans un vaſe, vous lui faites tremper la bouche ſur le bord, & vous lui en introduiſez avec le doigt. Vous réitererez ſouvent cette opération ; quelques jours après il tête votre doigt, & au bout de quinze jours au plus tard il boit le lait comme une vache boit l'eau. On peut le nourrir ainſi tant qu'on veut, & il coûte peu de ſoins. Au bout de trois mois, s'il étoit d'une groſſe vache, & qu'il eût eu à boire ſa ſuffiſance, il peſeroit 45 livres le quartier tout nud ; mais d'une vache ordinaire, comme ſont celles du Barrois, nourri d'un lait peu gras, & n'en ayant pas ſa ſuffiſance, il peſe ſeulement 30 livres, & quelque choſe de plus. La miſe bas en peſe quarante.

On ne peut douter qu'en peu de temps l'eſpece n'en ſoit améliorée & groſſie conſidérablement, ſi l'on éleve de cette façon les geniſſes qui doivent remplacer dans le troupeau les meres qui paſſeront à la boucherie.

Celà poſé, continue l'Auteur, ſans tirer avantage de ce qu'on fait monter en Flandre le produit d'une vache en ſus de 100 l. eſtimons au plus bas le produit du veau ci-deſſus détaillé, & le lait de la vache qui l'a nourri.

A trente livres pesant le quartier, font 120 liv. la mise bas quarante livres. Total, 160 livres pesant.

A 4 sols la livre, font 32 liv.

Une vache a tous les ans dix mois de lait, l'une plus, l'autre moins; il en faut déduire trois mois pendant lequel temps elle a nourri son veau, & deux mois d'un autre, qui a suppléé à son insuffisance; restent cinq mois qui doivent produire chacun au moins quinze livres de beurre; (on suppose des vaches bien nourries) en tout 75 livres pesant à huit sols, font la somme de 30 ℔.

La peau du veau au plus bas .	6
D'autre part	32
	68
Il reste d'excédent pour les événemens	8 ℔

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BORDEAUX.			CHAALONS.			LIMOGES.			MOULINS.		
Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Agen.	27	13									
Bazas.	29	11	Bar-sur-Aube.	20	3 2	Angoulême.	25*	9 6	Aubusson.	19	7
Bergerac.	26	13	CHAALONS.	20	10 3				Château-Chi.	22	16
Blaye.	24		Chaumont.	18					Decize.	21	12
BORDEAUX.	30*	10	Epernay.	23	2	Bourganeuf.			Evaux.	16	16 10
Castel Jaloux.	26	9	Joinville.	19	16				Gannat.	20	
Condom.	25	8	Langres.	21	12				Gueret.	21	
La Réolle.	29	5	Mezieres.	22	8				Montluçon.	18	8
Libourne.	28	17	Reims.	22	12 6	Brive.	20	17 4	Montmarault.	16*	16
Marmande.	28	12	Rethel.	18	13 9				MOULINS.	21	2
Monsfauquin.	23	16	St. Dizier.	21	11 3				Nevers.	23*	4
Nerac.	26	9	Sainte-Menehoult.	22		LIMOGES.	18		S. Pierre le M.	19	16
Nontron.	21*	10	Sezanne.	23*	19 2				St. Pourçain.	21	12
Perigueux.	23	8	Troyes.	21	12						
Ste. Foy.	25	10	Vaucouleurs.	17*	1 3						
Sarlat.	23	18	Vitry.	22	8						
Villeneuve.	21	8									

PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le sep.	26	8 1	From. le sep.	20	19 4	From. le sep.	20	8 10	From. le sep.	20	4
Pain la liv.		3 1	Pain la liv.		2 10	Pain la liv.		2 2	Pain la liv.		2 8
Avoine le s.	10	16	Avoine le s.	6	2	Avoine le s.	5	12 3	Avoine le s.	4	10 11
Foin le q.	4	3	Foin le q.	2	12 2	Foin le q.	2	11	Foin le q.	2	4 8
Paille le q.	1	9 4	Paille le q.		19 7	Paille le q.	1	1 7	Paille le q.		15 11

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE LYON.

Le sieur Brasier, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Lyon, dont la capacité a été pleinement reconnue par les succès qu'il a eus dans la Province de Bresse, vient d'en donner de nouvelles preuves dans celle du

Beaujollois. Il a été envoyé ſous la demande qui en a été faite par M. de Fleſſelles, Intendant de la Généralité de Lyon.

Il a traité dans la Paroiſſe de Quincyé 512 bêtes à cornes, 5 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 99 & préſervé 413.

Dans la Paroiſſe d'Odenat il en a traité 142, il y en avoit une de morte avant ſon arrivée, il en a guéri 3 & préſervé 139.

Dans la Paroiſſe de Chiroubles il en a traité 183, 2 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 54 & préſervé 129.

Dans la Paroiſſe d'Avenat il en a traité 140, 7 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 34 & préſervé 106.

Dans la Paroiſſe des Etoux il en a traité 253, 10 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 152 & préſervé 101.

Dans la Paroiſſe de Lantigney il en a traité 225, 15 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 117 & préſervé 108.

Dans la Paroiſſe de Saint Didier il en a traité 119, 4 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 51 & préſervé 68.

Enfin dans la Paroiſſe de Vaux il en a traité 610, 3 étoient mortes avant ſon arrivée, il en a guéri 93 & préſervé 517.

En ſorte que dans ces huit Paroiſſes, cet Eleve, accompagné des ſieurs Doutel & Damne, Eleves de ladite Ecole, a guéri 603 bêtes à cornes & préſervé 1581, & qu'ancune bête malade n'a péri entre leurs mains; ce qui eſt atteſté au bas de leurs états par les Curés, Vicaires & Syndics des lieux.

RÉPONSE

De M. Ducarne de Blangy aux demandes de M. Hic Fame, *inſérées dans la Gazette, N°. 38, de cette année.*

Vous paroiſſez trop reconnoiſſant, Monſieur, pour ne point répondre aux demandes que vous faites. Je vais vous ſatisfaire en vous diſant,

1°. Que les grandes hauſſes dont il eſt parlé pour nourrir les abeilles, n'ont d'autre utilité que de fournir un vuide où on puiſſe mettre le vaſe qui doit contenir la nourriture.

2°. Que les quatre petits coins deſtinés à ſoulever un peu la ruche, ne ſont uniquement, comme je crois l'avoir déja dit, que pour donner un peu d'air aux abeilles, & pas aſſez pour les laiſſer ſortir.

J'ajouterai que cette précaution n'eſt abſolument néceſſaire que quand la ruche eſt fort peuplée, & qu'il fait chaud dans le moment de l'opération. Comme ces deux circonſtances ſe rencontrent rarement en Mars & en Avril, le plus ſouvent je ne mets rien.

Enfin, de quelque façon qu'on s'y prenne pour leur donner de l'air, quand on croit qu'elles en ont beſoin, tout eſt bon, pourvu qu'on ne les laiſſe point ſortir.

3°. Vous l'avez deviné, Monſieur, & je vous en fais mon compliment; c'eſt effectivement faute d'air ſuffiſant que vos rayons étoient moiſis, & cette même raiſon eſt la cauſe de la perte des trois quarts des ruches qui périſſent en hyver. Ceci ſera un des morceaux les plus curieux de mon grandiſſime ouvrage, que j'ai commencé, mais qui n'eſt pas encore fini.

Comme je ne peux traiter tout à la fois, & que cette partie ne viendra qu'une des dernieres, il ſuffira de vous apprendre aujourd'hui, ainſi qu'à tous ceux qui, comme vous, ſont en état de tirer des conſéquences, qu'entr'autres expériences, j'ai expoſé des ruches en plein air, ſuſpendues dans mon rucher, ſans que l'hyver de 66 à 67, qui a été très-rude, les ait fait périr: ſeulement on avoit eu la précaution de boucher l'ouverture, la gueule de ces ruches, avec des eſpeces de petites claies de bois aſſez ſerrées pour empêcher les abeilles de ſortir de la ruche en aucun temps. Cette attention me mettoit encore en état de compter celles qui ſeroient mortes ſous ces ruches; je n'en ai point trouvé beaucoup.

Je n'ai point encore tenté de faire cette épreuve en plaine campagne, dans un jardin, par exemple, parce que j'ai cru devoir craindre les ſecouſſes des grands vents, & quelques-autres inconvéniens contre leſquels il eût fallu prendre trop de précautions.

Ces épreuves n'ont été faites que dans l'air d'une grange inhabitée & dans mon rucher, qui, à l'exception du toît qui eſt de planches, au travers deſquelles l'air peut facilement pénétrer, eſt aſſez bien fermé d'ailleurs.

En attendant de plus grands éclairciſſe-

mens, contentez-vous, Monſieur, de mettre vos ruches ſous un rucher qui ferme bien, & cela ſans ſurtout, qui eſt inutile ſous un rucher, & de les ſoulever de trois ou quatre lignes au-deſſus du ſiége, au moyen de quatre petits coins que vous mettrez ſous les quatre côtés de la ruche, afin que les ſouris ne puiſſent point y pénétrer; ou enfin prenez-vous-y comme vous l'entendrez, pourvu que vos abeilles aient beaucoup d'air, & que néanmoins les ſouris n'entrent point dans les ruches, & vous aurez tout fait.

Voilà qui eſt bien éloigné des ſoins que vous preniez pour les ſceller exactement; & ſans doute que le moyen de les garantir des rigueurs de l'hyver, en les expoſant en quelque façon, vous paroîtra ſingulier. Il vous fera voir au moins qu'il y a loin du raiſonnement à l'expérience.

Je dois pourtant vous avertir qu'en donnant à vos abeilles tout le plus d'air qu'il vous ſera poſſible par-deſſous la ruche, vous devez avoir ſoin d'en garantir le deſſus des rigueurs du froid. Vous couvrirez donc vos ruches de foin, ou pour le mieux, de menu foin appellé regain, qui eſt le ſecond foin, qu'on recueille en Septembre. Couvrez-en vos ruches depuis le deſſus juſqu'à la premiere hauſſe inférieure; faites la même choſe pour toutes eſpeces de ruches, & ſoyez ſûr qu'aucun temps, aucun froid ne vous enleveront plus vos ruches à l'avenir. Si j'avois fait il y a quatre ans ce que je conſeille ici, de quatre-vingt ruches que j'avois, je n'en aurois point perdu trente d'un ſeul hyver; mais cette perte a au moins ſervi à me faire chercher les moyens de m'en garantir pour l'avenir. A quelque choſe malheur eſt bon.

Annonces de Livres.

Georgical Eſſays in wich the food of plants is particurlarly conſidered, &c.

Eſſais Géorgiques, dans leſquels on conſidere la nourriture des plantes, & où l'on recommande une nouvelle compoſition propre à hâter la végétation, 1 vol. in-12, 1 ſchelling ou 22 ſols de France. Chez Jean Wilkie S. Paul's Church Yard, à Londres.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 13, juſqu'au Mercredi 17 Mai 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 19 muids 2 ſept. de froment, 6 ſeptiers de méteil, 8 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 151 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marche 207 muids de froment, 26 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 1021 muids 4 ſeptiers de farines, ce qui a fait 226 muids 2 ſeptiers de froment, 6 ſeptiers de méteil, 35 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 1172 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 15 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 559 muids 7 ſeptiers, ce qui a fait 574 muids 7 ſeptiers.

Le Mercredi 17 Mai, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 2008 muids 11 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 233 muids 11 ſept. de ſorte qu'il en eſt reſté 1775 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 18 à 26 ℔ 10 ß, le méteil, de 17 à 18 ℔; le ſeigle, de 12 à 15 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 21 à 28 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 16 ß 9 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 3 ₰ la *livre;* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

COMMERCE.

D'Amsterdam, *le 12 Mai 1769.*

M. J. F. Hogendorp, Receveur Général de l'*Union*, avertit par ordre ſuprême tous les Intéreſſés, juſqu'à préſent inconnus, dans la négociation du capital de 200000 rixdalhers

de Bourgogne, ou 500 mille florins de Hollande, négociés dans ces Pays-ci par feu S. A. S. Electorale Palatine l'an 1703 sous la garantie de L. H. P. qu'ils auront à s'adreſſer inceſſamment & à ſe donner à connoître à ſon Bureau, afin qu'ils jouiſſent des payemens qui y ſeront faits dans peu, en conformité d'une convention paſſée à cet égard & ratifiée, avec avis que tous ceux d'entre leſdits Intéreſſés, qui négligeront de produire leurs prétentions au Bureau avant le 3 Février 1770, & ainſi dans l'eſpace de quatre ans après la convention conclue, conformément à ce qui s'y trouve ſtipulé, ſeront cenſés avoir reçu leur dû, & leurs prétentions réputées pour éteintes.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *22 Mai 1769.*		LYON. *le 16 Mai.*		BORDEAUX *le 5 Mai.*	
Amſterdam,	54 7 8	Amſterdam,	55	Amſt.	55 3 16e
Lond.	32	Auguſte,	51 ½	Lond.	32 3 16
Hambourg,	178 ¾	Vienne,	51 ½	Hamb.	27 ⅛
Madrid,	14 19 6	Lond.	32	Paris, échu	⅛ p. % p.
Cadix,	14 18 6	Livourne,	97 3 8e	Dito à 3 uſ.	1 ½ p.
Livourne,	97	Genes.	95 3 8e		
Lyon,	au pair.	Madrid.	74 7 8e	*Du Lundi 15 Mai, point de Change, à cauſe de la Fête.*	
		Cadix,	74 5 8e		
		Paris,	au pair.		
		Marſeille,	1 ½ p.		
		Dépôt p. P.	5 8e		
		Piaſt.	49		

DE DUNKERQUE, *du 1 au 10 Mai 1769.*

Prix courans de quelques denrées.

Bled blanc de Flandres, 30 ℔ *la raziere.*

Eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Iſle de Ré & d'Oleron, ſans prix fixe; eau-de-vie de Cette, 1 ℔ 16 ß 3 d. *le pot*; eau-de-vie de Barcelonne, de 1 ℔ 3 ß à 1 ℔ 4 ß *le pot.*

Sel gris de Seudres, 7 ℔ 10 ß *la raziere.* Sucre blanc de S. Domingue, 1re qualité, de 30 à 44 ℔ *le q.* ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 26 à 30 ℔; café de la Martinique, 20 ß *la livre*; café de Saint-Domingue, 19 ß; indigo cuivré, de 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß *la livre.*

A DUNKERQUE, *le 10 Mai 1769.*

Navires en armement.

Les Navires de Dunkerque l'*Aimable Adélaïde* de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Teſſenaer*, , Armateurs MM. *Megret* & *Salomey* cadet; le *Jean-Jacques* de 280 tonneaux, Capitaine *Nicolas Chamault*, Armateurs MM. *Cailliez* freres; la *Thereſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Louis Frechon*, armé auſſi par MM. *Cailliez*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique & le Cap François, le ſecond pour les Cayes, & le troiſième pour le Port-au-Prince.

DU HAVRE, *le 18 Mai.*

Le Navire *le Minotaure* de 200 tonneaux, Capitaine *Ducaſtel* du Havre, Armateurs MM. *Begouen, de Meaux* & Compagnie, eſt en charge dans ce Port pour la Côte d'Angole, & partira le plutôt poſſible.

Nouvelle Manufacture de Chapeaux.

Le ſieur Bertault, Marchand Chapelier

à Paris, rue de la Verrerie, vis-à-vis le Cloître Saint Méderic, fabrique & tient magasin de Chapeaux dont la base principale est le coton, matiere inconnue jusqu'à présent dans la Chapellerie, ou pour mieux dire, dont on a cherché en vain depuis longtemps le moyen de faire usage. Ces chapeaux ont l'avantage d'être absolument impénétrables à l'eau, & d'être beaucoup moins sujets à se graisser que les chapeaux ordinaires.

Cette découverte, quoique très-intéressante, & pour le Commerce en général, & pour l'Etat, éprouvera peut-être, parce qu'elle est nouvelle, quelques contrariétés dans son établissement; on ne peut cependant que sçavoir gré à ceux qui inventent, & qui poussent l'industrie autant qu'il est possible. On ne peut en même temps donner trop d'éloges à ceux qui l'excitent & la favorisent.

Le sieur Bertault a eu l'honneur d'en présenter à Sa Majesté, qui a eu la bonté de les accepter.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 24 Mai 1769.*

				H &
Or de Portug. à . .	716			marc.
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	714			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10		once.
Or à 20 karats à . .	80	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	6	
Piastres, ...	48	10		

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Chevalier Conseiller du Roi, Trésorier Général de France, en Dauphiné, à vendre. Cette Charge donne la Noblesse au premier chef; les gages & autres droits vont au-delà de 2700 livres, sans y comprendre les épices: s'adresser à Lyon, à M. *Tournillon*, l'aîné, Notaire, au coin des rues de la Barre & du Bourg Chanin; ou à M. *Armand*, Notaire à Vienne.

Charge de Conseiller Secretaire du Roi, Tréforier Payeur des gages de la Chancellerie, près la Cour des Aides de Montauban, à vendre; elle donne la Noblesse au premier degré: s'adresser à M. *Roche*, Notaire, rue Clermont à Lyon.

Office de Conseiller Secretaire du Roi, en la Chancellerie prés le Parlement de Rouen: s'adresser, à Rouen, à M. *Vitecocq*, Notaire; à Paris, à M. l'Abbé *le Chevalier*, Chanoine de S. Honoré, Cloître du même nom; à Caën, à M. *de Parfouru*, Professeur de Médecine en l'Université; au Havre, à M. *Fouquet*, Avocat; à Honfleur, à M. *Deshayes*; & à Pont-l'Evêque, à M. *Chauffer-des-Hommes*, Lieutenant-Particulier au Bailliage de Pont-l'Evêque.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Concernant la perception du droit de Mutation.

Données à Versailles le 5 Septembre 1768.

Registrées en la Chambre des Comptes.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris; SALUT. Par notre Edit du mois de Décembre 1764, nous avons établi une Caisse destinée aux remboursemens ordonnés par le même Edit, de toutes les dettes de notre Etat; & pour accélérer encore plus la libération desdites dettes, nous avons ordonné qu'il seroit payé à ladite Caisse, sur les contrats & rentes assignées sur nos Tailles, sur nos Aides & Gabelles, & autres nos revenus jusqu'au dernier Décembre 1757, un droit de mu-

tation, lors de chaque changement de propriété par ſucceſſions collatérales ſeulement, donations & legs, autres que ceux faits en ligne directe, par ventes, tranſports, échanges, reconſtitutions ou quelqu'autre voie que ce pût être, qui ſurviendroit, à compter du jour de l'enregiſtrement de notredit Edit; lequel ſeroit & demeureroit fixé à une année de revenu deſdites rentes & effets: Nous avons été informés que ledit droit a été perçu, à raiſon des changemens qui ſont ſurvenus dans la propriété deſdites rentes, à compter du 17 Décembre 1764, jour de la publication de notredit Edit; que le Tréſorier de la Caiſſe des amortiſſemens en a reçu le montant lorſqu'il lui a été offert en argent, & qu'il a accepté des délégations des arrérages deſdites rentes, juſqu'à concurrence de ſon objet, ſuivant la faculté que nous en avons accordée aux Rentiers par les articles XVI & XVII de notredit Edit. A CES CAUSES, deſirant aſſurer la comptabilité, tant du Tréſorier de la Caiſſe des amortiſſemens, que des différens Payeurs & Tréſoriers, qui en conſéquence des délégations à lui faites, lui ont remis & payé les arrérages des rentes deſtinées à l'acquit deſdits droits de mutation; de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons par ces préſentes, ſignées de notre main, validé & confirmé; validons & confirmons les payemens qui ont été faits dudit droit de mutation, à raiſon des changemens ſurvenus dans la propriété des rentes y ſujettes, à compter du 17 Décembre 1764, enſemble les délégations qui ont été faites par les Rentiers, des arrérages deſd. rentes, pour l'acquit dudit droit, & enfin le payement qui a été fait deſdits arrérages, en vertu deſdites délégations, par les différens Payeurs & Tréſoriers chargés de les acquitter. Voulons en conſéquence que les recettes provenant dudit droit de mutation, ſoient admiſes ſans difficulté dans les états & comptes du Tréſorier de la Caiſſe des amortiſſemens, ſur les ampliations des quittances par lui délivrées aux nouveaux Propriétaires des rentes, qui en ont effectué le payement, ſoit en deniers, ſoit en délégations, à ſon profit, conformément à notre Déclaration du 18 Mai 1767: Comme auſſi voulons que les ſommes payées audit Trétorier, en vertu des délégations permiſes par les articles XV & XVI de notredit Edit, ſoient paſſées en dépenſe ſans difficulté, dans les états & comptes des différens Payeurs & Tréſoriers chargés de les acquitter, & ce ſur la repréſentation deſd. délégations, au dos deſquelles ledit Tréſorier aura mis ſon acquit, auſſi conformément à notre Déclaration du 18 Mai 1767. SI VOUS MANDONS que ces préſentes vous ayez à faire lire, publier & regiſtrer, même en temps de vacations, & le contenu en icelles garder, obſerver & exécuter ſelon leur forme & teneur, nonobſtant toutes choſes à ce contraires: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ces préſentes. Donné à Verſailles le cinquième jour de Septembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante huit, & de notre regne le cinquante quatrième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi. *Signé* PHELYPEAUX. Vu au Conſeil, DELAVERDY, & ſcellé du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrées en la Chambre des Comptes, ouï & ce requérant le Procureur Général du Roi, &c.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1769.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercedi 24.*
Ac. des Indes.	1070 67 ½	1067 ½	1065
Emp. de la Com.	383	383	380
Prom. à 5 p ⅝			26
Prom. à 4 p ⅝	47	47	47
Ac. des Fermes.	852 ½	855 52 ½	850
2ſ. p. l. du Dix.	6 ½	6 ½	
3e. Loterie.	1 ½	1 ½	1 ½
Annuites.			
Coup. d'An.	57 ½	57 ½	57 ½
Emp. de 50 mil.		47	47
Emp. de 30 mil.	48 47 ½	47 ½	47 ½
Col. 1759.	50	49 ½	
Canada.		53	
4e. L. Epoques.	12	12 12e 17	12 ½ 13
Nouette.	47	47	47
Ac. de la caiſſe	1020	1017 ½	1015
tirage de la C.	2e 410 5e 330	4e 333 5e 330	5e 330
2e Lot. Comp.	303	303	303
A 3 p. ⅝ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅝ ſ. l. Poſt.			
Bretagne.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 42.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 544 tonneaux, 8 Anglois de 556, 3 Hollandois de 158 & 3 Danois de 390 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Rombout*, venant de Cette chargé d'eau-de vie & d'autres marchandiſes; le *Jeune Thomas* de Cherbourg, Capitaine *Aubin Gauvain*, venant de Charente avec 180 tierçons d'eau-de-vie; l'*Aimable Thérèſe* de Saint Valery ſur Somme, Capitaine *Antoine Pottier*, venant de la Flotte; l'*Union* de Boulogne, Capitaine *Jean Dubois*, venant de Bordeaux; la *Proſpérité* de Landerneau, Capitaine *Michel Kiros*, venant de Libourne chargé ainſi que les deux autres de vin, eau-de vie & quelques autres marchandiſes; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Louis Moineau*, venant de Bayonne chargé de bois de buis & réglisse; les *Quatre Pêcheurs* (*), Capitaine *Jean Garcia*, venant de Chriſtiania chargé de planches & fer en barres; des Anglois le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*, venant de Sunderland chargé de charbon de terre; le *George*, Capitaine *Alexandre Adnew*; les *Deux Freres*, Capitaine *Robet Worckman*; le *Drumont*, Capitaine *Jean Scott*, venant tous trois de Glaſcow chargés de 397 boucauts de tabac en feuilles; le *Prince Georges*, Capitaine *John King*, venant de Douvres avec diverſes marchandiſes; la *Loyale Jeanne*, Capitaine *Thomas Hulſinght*, venant de Londres chargé de plomb, fer & autres marchandiſes; le *Thomas*, Capitaine *Jean Scaron*, venant de Dublin; le *Devoir*, Capitaine *Tedeman Doves*, venant de Rocheſter tous deux ſur leſt; des Hollandois, le *Jeune Jacob*, Capitaine *Jacobus Janſen*, venant d'Oſtende avec vin, toile blanche & rayée & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue chargé de 20 pieces de genievre & une partie de thé; le *Jeune Cornil*, Capitaine *Heyme Verſteegh*, venant de Rouen ſur leſt & avec du verre; des Danois, l'*Anne Catherine*, Capitaine *Peder Nielſen Morck*, venant de Friderickſtadt; l'*Emanuel*, Capitaine *André Wright*, venant de Lardwick; la *Marie Chriſtine*, Capit. *Michel Hanſen*, venant de Vieux Zohn chargés tous trois de planches & autres bois de conſtruction.

(*) *Les réaſſurances faites ſur ce Navire ſont monties à un prix très-haut.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François de 207 tonneaux, & 5 Hollandois de 335, ſçavoir, des François, le *Saint Pierre* de Dieppe ainſi que le ſuivant, Capitaine *Pierre Delaitre*, allant à Dieppe ſur leſt; le *Saint Bernard*, Capitaine *Antoine Gilles*, allant au Havre chargé de tabac en feuilles; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Rickman*, allant à Bruges chargé de tabac, vin, eau-de vie & autres marchandiſes; des Hollandois, le *Jeune Cornil*, Capitaine *Heyme Veſteegh*, allant à Dort ſur leſt, n'ayant qu'une partie de verre; l'*Anne*, Capitaine *Ary Vanbekel*, allant à Roterdam chargé de ſucre & autres marchandiſes; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam chargé de futailles vuides; les *Deux Freres*, Capitaine *Pierre Kanne*, allant à Terveer; le *Jeune Sebaſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbenden*, allant à Boulogne tous deux ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 7 au 13 Mai 1769, il eſt entré dans ce Part 7 Navires Franç. & 8 Etrangers; ſçav. des François, le *Saint Bernard*, Capitaine *Gilles François*, venant de Dunkerque avec 136 paniers de tabac en feuilles pour la Manufacture du Havre, la *Conciliation*, Capitaine *Duhamel*, venant de Bordeaux avec environ 10 tonneaux de vin, pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *S. Pierre* (*), Capitaine *Fabvre*, venant de Cette chargé de vin; la *Thérèſe*, Capitaine *Avoine*, venant de Cherbourg chargé de lard & de beurre; la *Notre Dame*, Capitaine

(*) *Ce Navire eſt parti le 15 Mars, a relâché le 12 Avril dans un Port de l'Angleterre, d'où il eſt parti le 8 Mai, & enfin eſt entré le 12 au Havre.*

Palette; la *Meſſagere du jour*, Capitaine *Legras*; le *Conſtant*, Capitaine *Heurtaux*, venant tous trois de Marennes chargés de ſel, des Etrangers, le *Shepherders*, Capitaine *Shepherd*, Anglois ainſi que les deux ſuivants, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre, meules à Taillandiers & plomb; la *Chriſtiania*, Capitaine *Renſé*, venant de Falmouth chargé d'etain; le *Peggy*, Capitaine *Boyd*, venant de Glaſcow charge de tabac pour Paris; le *Prince de Pruſſe*, Capitaine *Eugſtrom*, Hollandois ainſi que les quatre ſuivants, venant de Konigsberg; l'*Entrepreneur*, Capitaine *Benjamin Froſt*, venant de Dantzick, chargés de 538 tonneaux de ſeigle; la *Betſey*, Capitaine *Duum*, venant de Campweer chargé de poudre à feu, fuſils & ſabres pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Meyer*, venant de Rouen; la *Demoiſelle Eliſabeth*, Capitaine *Janſen*, venant de Honfleur ſur leſt ainſi que le précédent.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Thérèſe*, Capitaine *Chatelain*; l'*Union*, Capitaine *Lambert*, allant tous deux à Saint Valery ſur Somme, le premier chargé de différentes marchandiſes, & le ſecond ſur leſt; le *Saint Bernard*, Capitaine *Gilles*, allant à Dieppe auſſi ſur leſt; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Villeneau*, venu de Rouen le 8 Mai ainſi que les deux ſuivants, allant à Vannes chargé de plâtre; la *Marie*, Capitaine *Roquet*, allant à Rochefort chargé de chanvre; la *Françoiſe*, Capitaine *Gour*, allant à Saint Malo chargé de verres à vîtres & de bierre en paniers; des Etrang. le *Boyd*, Cap. *Dunlop* Angl. allant à l'Iſle d'Huil ſur leſt, & delà à la Caroline; la *Charité*, Capit. *Albretſen* Danois, allant à Mos en Norwege ſur leſt; la *Victoire*, Capitaine *Vollemans*, Hollandois ainſi que les quatre ſuivants, allant à Caen avec le reſtant de ſon chargement pris à Roterdam; le *Mercure Volant*, Capitaine *Marcus Claaſſen*, allant à Hambourg avec ſucre, café & indigo; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Henrica*; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Rotzenerautz*, allant tous deux à Amſterdam chargé de ſucre & de café; la *Dame Jeanne*, Capitaine *Zumack*, allant à Roterdam chargé de ſucre ſeulement.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 8 Mai 1769, il eſt entré dans ce Port 31 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers, 4 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Catherine*, Capitaine *Antoine Deſpeche* de Marſeille, parti de la Guadeloupe; la *Mitie*, Capit. *Pierre Marn* de Marſeille, parti des Cayes; l'*Heureux Joſeph*, Capitaine *François Rimbaud* de Toulon; le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *François Pinatel* de Marſeille, partis tous deux du Cap chargés comme les deux précédens de marchandiſes du cru de ces Colonies; les autres venoient de Saint Nazaire, de Cadix, de Smyrne, de Damiette, du Golfe de Negrepont, de la Morée, de Trieſte, de Meſſine, de l'Eſcuillette, de Chiagi, de Tarente, de Livourne, de Caſtellamare, de Malaga, d'Alicante, d'Almazaron, de Nice, de Savone, de Narbonne, de Cette, d'Arles, de Canne de Toulon & de Martigues, chargés d'huile & de diverſes autres marchandiſes; mais parmi ces différens Bâtimens, la Tartane *Jeſus Marie Joſeph*, Capitaine *Bernard Rolland* de la Ciotat, venant de la Morée; la *Sainte Virgine*, Capitaine *Dominique Viola*, Toſcan ainſi que le ſuivant; la *Sainte Thérèſe*, Capitaine J. *Ranieri Camerata*; la *Vierge de Montenegre*, Cap. *Julien Nardi* Napolitain; le S. *André*, Capit. *Jean-Baptiſte Scrana* de Cette; la *Sainte Anne*, Capitaine *Charles Rouſtan* de Canne, venant tous cinq de Livourne; le *Saint Jacques & Saint Philippe*, Capitaine *Jerome Eyraud* de Marſeille, venant de Trieſte; les *Freres Innocens*, Capitaine *Joſeph Boucanier* de Marſeille, venant du Golfe de Negrepont chargé avec les ſept précédens de 5970 charges de bled & quelques autres marchandiſes.

DE ROUEN.

IMPORTATION.

Etat des grains, menus grains & grenailles entrés dans la Généralité de Rouen, *& venus des Pays Etrangers pendant le mois d'Avril 1769*; ſçavoir:

PAR ROUEN, venant d'*Embden*, 22071 quintaux 4 livres de froment, 3104 quintaux 62 liv. de ſeigle, 5648 quintaux 19 liv. d'avoine, 1042 quintaux 96 livres d'orge, ſarrazin, maïs, &c. 2 quintaux de feves; par FECAMP, venant de l'*Angleterre*, 2120 quintaux de froment; de la *Hollande*, 397 quintaux 50 livres de graines de treffle, 3820 quintaux 43 livres de graines de lin, 5 livres de graines de choux, 50 livres de graines d'oignons.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.